



SAINT-CLÉMENT
SUR-DURANCE

Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon



Hautes-Alpes
le département

DELIBERATION N°2023-D-0028
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
EN EXERCICE : 11
VOTANTS : 10
PRESENTS : 7
ABSENTS : 4

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 005-210501342-20231020-2023_D_028-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaient présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Aurélie CHICO, Geneviève GRANET,

Etaient absents : , Raphaël LAURES, Paul Emile LARDY (a donné procuration à JL BERARD) Anne DELCROIX (a donné procuration à Patrick DELAVACHERIE), Roland BERNAUDON (a donné procuration à Geneviève GRANET)

Date de la convocation : 12/10/2023

Secrétaire de séance : Bruno JILBERT

Objet : Cimetière reprise des sépultures en terrain commun

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée une délibération du 3 mai 2011 ayant le même objet et dont la procédure n'a jusqu'alors pas été suivie. Il expose à l'Assemblée qu'il conviendrait d'entamer une procédure de reprise de terres communes sur l'allée droite centrale, afin de pouvoir disposer de places supplémentaires dans le cimetière. Il précise qu'en terrain commun, les tombes ne peuvent être reprises avant un délai de cinq ans suivant l'inhumation (art. R 2223-5 du CGCT).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

DECIDE d'entamer une procédure de reprise de terres communes sur l'allée centrale droite du cimetière communal.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette procédure.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

